

Objet : Plan Directeur Informatique 2010-2013

Mesdames, Messieurs,

L'installation de l'EIVP dans les locaux de Fénelon en été 2005 a permis de développer les services informatiques de l'Ecole. Depuis, les dotations budgétaires, renforcées par la collecte de la taxe d'apprentissage ont permis de renforcer le parc à disposition des élèves et enseignants chercheurs et de mettre à leur disposition des ressources nouvelles.

L'implantation prévue sur le nouveau site de Rebeval pour l'été 2012 conduit à revoir l'organisation générale des services, de nouvelles ressources, à vocation domotique, pouvant être développées. Parallèlement, pour faire face à l'augmentation des promotions, l'Ecole se dote progressivement de nouveaux moyens performants comme les unités de classes mobiles, un réseau WiFi sécurisé, un nouveau portail informatique.

Comme je vous l'avais annoncé lors de la communication sur l'état d'avancement du projet Rebeval lors de notre dernière séance, j'ai demandé à ce que l'ensemble de ces projets soient inclus dans une démarche globale permettant de dimensionner notre effort, de définir des priorités et de conduire la mise en œuvre de ces projets dans un cadre cohérent.

C'est l'objet du Plan Directeur Informatique qui vous est soumis et qui a pour vocation de hiérarchiser l'évolution de l'architecture et des réseaux informatiques durant les quatre prochaines années. Et son installation dans les locaux de Fénelon, l'EIVP. Ces objectifs permettront de lisser les investissements nécessaires et de s'assurer que les différentes actions conduites le seront en cohérence avec les buts fixés.

Le Plan directeur informatique qui vous est proposé vise à organiser cette évolution et à la mettre en œuvre avec des indicateurs de suivi en respectant trois objectifs :

- minimiser la duplication de l'information et faciliter sa circulation : Par une mise à disposition appropriée des informations, il doit faciliter l'activité de recherche et le développement des coopérations.
- gérer la dynamique des échanges entre tous les éléments qui composent l'EIVP : Il doit alléger et simplifier la tâche des acteurs dans les processus d'alimentation et de consultation de l'information ; il doit être en adéquation avec les pratiques et les besoins de chaque utilisateur.
- rendre possible une consolidation des informations quelles que soient leurs localisations (bases propres à l'Ecole, bases de nos partenaires, bases nationales, régionales ou internationales).

La mise en œuvre du schéma directeur doit s'accompagner d'une réflexion sur les besoins des utilisateurs et, pour cela, d'analyser les processus métier : les progiciels ont en effet un rôle très structurant pour l'exécution des tâches et il convient de faire évoluer l'organisation des processus et des tâches en cohérence avec les outils fournis par le système d'information. Les systèmes d'information visent à être **intégrés** : la refonte globale du système d'information dans laquelle s'engage l'Ecole

constitue l'opportunité de renforcer la cohérence de l'information entre nos services et ainsi contribuer à limiter les défauts de notre système actuel.

Une attention particulière est portée à la fiabilité, à la **qualité** et à la cohérence des projets, à permettre leur évolution et leur **fiabilité**.

Cet objectif doit être atteint au travers de méthodes et d'outils qui permettent de construire les référentiels de données, d'organiser la circulation des informations entre les composants et de mesurer leur fiabilité. La description des processus et des responsabilités associées à chacune des données est un élément indispensable dans cette démarche qualité.

Le système d'information est un outil partagé au sein de l'Ecole. Son organisation doit permettre la **responsabilisation** de chacun des acteurs qui l'alimentent et l'utilisent. Le schéma directeur informatique est donc un projet important pour l'entreprise. Il doit être revu très régulièrement étant donné que la stratégie de l'EIVP évolue en fonction de l'environnement dans laquelle elle évolue (recrutements des élèves et stagiaires, partenariats, variation du marché, réorganisation de certains processus métier, conquête de nouveaux marchés, etc.).

Le plan du PDI est le suivant :

1 - Les enjeux missions

Le service informatique répond aux besoins des fonctionnalités opérationnelles suivantes qui reflètent les différentes missions de l'Ecole au titre de l'administration générale, des services à l'enseignement, des services à la recherche et information scientifique et des échanges et relations avec les partenaires

2 - Les enjeux transverses : ouverture, intégration, sûreté et qualité, responsabilisation, gouvernance

Le Plan Directeur Informatique doit, pour répondre aux besoins des différents utilisateurs, être conçu comme un système ouvert, intégré et évolutif. Des indicateurs de satisfaction doivent permettre d'apprécier son caractère de fiabilité et de qualité et de s'assurer qu'il répond aux besoins de l'ensemble des utilisateurs en matière d'intégration, de sûreté et de qualité, de responsabilisation des personnels dans le cadre d'une meilleure gouvernance.

3 - Les moyens actuels

La préparation de l'autonomie de la Régie EIVP au 1^{er} janvier 2006 a conduit en 2005 et 2006 à l'acquisition de nouveaux moyens informatiques, essentiellement avec l'achat d'unités bureautiques. Les efforts ont ensuite porté dès 2006 sur les logiciels et depuis 2009 sur les processus de gestion des services (serveurs, fiabilisation du réseau interne, wifi, portail web d'information). L'analyse de l'architecture des systèmes et des moyens actuels permet de déterminer les évolutions nécessaires.

4 - Gouvernance et organisation informatique du PDI

Le PDI propose des orientations en matière de gouvernance et d'organisation informatique de l'Ecole tant au niveau des moyens que des ressources

5 - Architecture fonctionnelle du Système Informatique dans le cadre du PDI (flux, interactions, ...)

Le PDI se propose de définir des orientations fonctionnelles en matière d'architecture système et de préciser leurs incidences sur les architectures logicielles et les dispositifs de sûreté et de sécurité/

6 - Architecture technique et infrastructure

En fonction des l'architecture fonctionnelle du système informatique retenu, l'infrastructure des services et des moyens sera rationalisé et progressivement testé, évalué et mis en œuvre.

7 - Inventaire des technologies (matériels et logiciels)

Le PDI définit l'inventaire des technologies à acquérir tant au niveau des matériels que des logiciels tenant compte des moyens déjà disponibles.

8 – Inventaire des systèmes informatiques (applicatifs, maintenance, gestion des ressources)

Le PDI définit les applicatifs et les conditions de maintenance et de gestion de l'ensemble des installations et équipements précisant les champs de responsabilité des différents responsables et utilisateurs dans el cadre de procédures simples.

9 – Définition des priorités et plan pluriannuel (impact social, économique et financier, transition entre les systèmes)

Le PDI permet de définir les priorités et de proposer un plan pluriannuel permettant d'atteindre les objectifs proposés.

Le PDI établi pour répondre dans un premier temps aux besoins liés à la nouvelle implantation de l'EIVP à Rebeval se propose de couvrir une période de trois années de 2010 à 2013 permettant de satisfaire à ce premier objectif qui sera opérationnel en été 2012. Il est également élaboré dans la perspective de permettre une certification des services et ressources informatiques qui confortera la place de l'EIVP parmi les établissements d'enseignement supérieur.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.